

Approvisionnement d'énergie—Loi

● (1620)

Quant à reprocher au NPD d'avoir imposé ses politiques à un gouvernement libéral peu disposé à les accepter, comme le déclare le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), la chose est difficile à concevoir, car le NPD n'inspire plus assez confiance au pays pour avoir un tel pouvoir sur le gouvernement en face de nous actuellement. Je pense, comme le déclarait Charles Lynch dans un de ses articles, qu'il faut peut-être voir quelque chose de plus important dans la prise de position du gouvernement libéral à ce sujet. Au lieu de croire que le premier ministre a été forcé d'accéder aux demandes et aux exigences du NPD, j'y vois plutôt un affleurement de la théorie politique essentielle du premier ministre, l'émergence de ses couleurs véritables et un grand pas sur la voie que le NPD veut qu'il suive. M. Lynch cite des passages des écrits du premier ministre sur les principes du radicalisme et la voie du socialisme. J'ignore si M. Lynch a mis beaucoup de temps à se rendre compte de ce qui se passait, mais ce que nous avons vu ces jours derniers ne correspond peut-être pas à une politique essentiellement néo-démocrate mais plutôt à une nouvelle politique libérale, et il n'y a vraiment pas une si grande différence entre les deux. Je me demande donc pourquoi le député de York-Nord (M. Danson) a tellement insisté sur ce point, car il n'y a vraiment pas une si grande différence.

Ce projet de loi permettrait au gouvernement de passer outre à toute loi ou à tout règlement des provinces. La société nationale des pétroles, dont il annonce l'établissement, pourrait enlever aux provinces leur seul levier de marchandage avec le gouvernement fédéral—theurs richesses naturelles. Notre pays, sous l'impulsion de ce monsieur depuis son arrivée au pouvoir en 1968, se dirige résolument vers l'État unitaire et je ne pense pas que les Canadiens soient d'accord là-dessus. Les provinces doivent garder la maîtrise de leurs richesses naturelles selon moi, et doivent jouir d'une autonomie complète dans le domaine de leur compétence. Empiéter sur leurs droits, comme le propose le bill, à moins qu'il ne soit modifié, est tout à fait inacceptable à mes yeux.

Permettez-moi de me reporter à un discours prononcé sur ce sujet à la Chambre par le député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard). Il semble être l'un des rares libéraux à la Chambre qui a étudié en profondeur la question des droits des provinces. Il a déclaré, selon ce qui est consigné à la page 8533 du hansard:

Il ne faudrait pas toutefois que l'établissement d'une politique énergétique canadienne totale, à l'encontre de l'ancienne qui était partielle, se fasse une deuxième fois sans tenir compte des intérêts prioritaires des provinces, et du Québec en particulier, dans ce domaine.

Je pense qu'une telle politique est trop restrictive car elle devrait s'appliquer à toutes les provinces. Mon honorable collègue conviendra certainement que si elle s'applique au Québec, elle devrait également s'appliquer à l'Alberta, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, ma propre province de Colombie-Britannique ainsi qu'à toutes les provinces que je n'ai pas désignées. Le député de Lac-Saint-Jean a dit par la suite, selon ce qui figure à la page 8534 du hansard:

Mais la mise en garde que je voudrais faire, et elle vaut pour toutes les provinces également, c'est celle-ci: le gouvernement fédéral ne doit pas profiter indûment d'une situation pour s'arroger des droits dont il n'a surtout pas besoin. Que cela s'applique autant à l'Alberta et au Québec. Je suis heureux que le bill contienne des limitations, et surtout cette limitation d'une année, parce que je ne l'accepterais pas, moi en tant que Québécois. Plusieurs de mes collègues sont dans la même position que moi. En tant que députés représentant diverses parties du Canada, nous sommes tous dans cette position. Alors, nous ne voudrions absolu-

ment pas mettre cela sous le contrôle fédéral, à moins d'une entente et d'une répartition totalement nouvelles des pouvoirs et des responsabilités entre les deux niveaux du gouvernement.

J'espère que l'honorable député réussira à convaincre son chef du bien-fondé de son point, car le gouvernement ne semble pas comprendre ce principe.

En outre, ce bill confie à un organisme non élu un pouvoir absolu en certains domaines. Qu'advient-il du pouvoir déjà érodé du Parlement et du rôle déjà sapé, miné du représentant élu à cette Chambre? Ce gouvernement a déjà tenté d'enlever tout rôle véritable aux députés.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Patterson: On me demande de m'expliquer, ce que je vais faire. On l'a fait en embauchant des députés défaits du gouvernement à titre de conseillers et d'adjoints exécutifs plutôt qu'en faisant appel aux représentants élus par le peuple, aux députés.

Des voix: Bravo!

M. Patterson: Dans sa version actuelle, ce bill nie la suprématie du Parlement; c'est une abdication en faveur de la bureaucratie, on confie des responsabilités à un organisme qui n'est pas comptable aux Canadiens mais seulement au gouvernement. Nous nous retrouvons donc devant une belle organisation bien montée et nous avons parmi nous un véritable monarque de l'énergie. Le bill prévoit des pouvoirs étendus qui priment sur ceux d'autres instances et des ministères. Je pourrais mentionner nombre d'articles qui donnent à l'organisme le pouvoir de renverser les décisions prises aux termes de la loi sur l'Office national de l'énergie, de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, de la loi sur la Commission canadienne des transports, de la loi sur la marine marchande du Canada, de la loi nationale sur les transports et de je ne sais quelle autre encore. Je soutiens que c'est confier beaucoup trop de pouvoirs à un organisme qui n'a pas de comptes à rendre à cette Chambre.

M. Béchard: Que faites-vous des situations d'urgence?

M. Patterson: Nous avons vu, dans le passé, ce qu'a donné l'usage de ces pouvoirs dans des prétendus cas d'urgence, et je doute qu'on veuille le revoir trop souvent à l'avenir.

La portée du bill est aussi très étendue par la mesure dans laquelle il permet de manipuler l'économie. Nombre de mes collègues et des ministériels m'accorderont que le contrôle de l'énergie à l'heure actuelle sous-entend le contrôle économique. Ainsi, le premier ministre, sous le couvert de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, aurait carte blanche pour manipuler l'économie du Canada. Compte tenu de l'incompétence dont le gouvernement actuel a fait preuve comme gérant de notre économie ces dernières années, et sans avoir carte blanche, je me demande ce qu'on peut prévoir pour l'avenir une fois cet office établi.

Entre autres, le bill permet une répartition sélectionnée. Qu'on me permette de donner un exemple de l'arme puissante que ce pouvoir pourrait devenir dans la réalisation d'objectifs économiques d'envergure nationale. Si le gouvernement souhaitait l'établissement d'une industrie du textile synthétique dans les Maritimes, je donne cela à titre d'exemple, il pourrait tout simplement déclarer une pénurie de certains sous-produits du pétrole nécessaires à cette industrie, sauf dans les Maritimes. Nous voyons donc que la pénurie, réelle ou artificielle, ne serait plus qu'une